



Objet DECISION

Bruz, le 17/11/2020
N°393/J220/Ensaï

Décision du 17 novembre 2020 portant admission au titre de 2020 d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information

Le Directeur l'Ensaï

VU le décret 2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au groupe des écoles nationales d'économie et de statistique ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié fixant les conditions d'admission d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié fixant les conditions d'organisation dans la spécialité « mathématiques » et dans les spécialités « économie » du concours externe de recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques et du concours d'admission d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU l'arrêté du 21 novembre 2011 portant sur les conditions d'admission et les régimes de scolarité relatifs aux formations initiales et de spécialisation de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique et de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

VU le procès-verbal en date du 4 août 2020 établi par le jury du concours (spécialité économie et sciences sociales) à l'issue des épreuves ;

VU le procès-verbal en date du 23 juillet 2020 établi par le jury du concours (spécialité économie et gestion) à l'issue des épreuves ;

VU le procès-verbal en date du 31 juillet 2020 établi par le jury du concours (spécialité mathématiques) à l'issue des épreuves ;

VU l'avis du comité d'enseignement et de recherche siégeant en formation de jury le 7 juillet 2020;

Décide

Article 1 : À l'issue des épreuves des trois concours ouverts en 2020, sont admis en qualité d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information à compter de la rentrée scolaire 2020 :

1 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « mathématiques »

NOM Prénom	NOM Prénom
BERTIN Jules	LANDRIN Alexis
BIDON Alexandre	LEVEQUE Nathan
BOUCHARD Julie	LOUMAGNE Elena
BRUGUIERE Roman	MABAD Yann
BRUNET Hugo	MASDOUMIER Chloé
CHAPRON Antoine	MBOUCHEKO MBOUCHEKO Paul
CHOQUET Alice	MERIC Arnaud
COLSON Anaïs	MOURET Paul
DEBOVE Edwige	NGUYEN ANH TUAN Thomas Thanh
D'HAUSSY Jules	OBRECHT Timothée
ERGUN Damien	OLIVIERI Emy
GEVIA Hugues	OVAERE Pierre
GHOUMARI Kiyam	PERRAUD Louis
GLIGUEM Kenza	PICART Eliott
GRARAT Maroine	PRE Fabien
HASSINI Safae	ROBLIN Arthur
HILGER Thomas	ROUX Clément
HOSTE Lucas	SADRI Virgile
JOUBREL Elwenn	SKLARIK Julien
KATHIR Ranujan	STOFER Lisa
KEBRIT Badr-Eddine	TIROUMALAI RAMANOUDJAME Freddy
KONAN Kouamé	TOURE Habib
KOUASSI Anne	VASSEUR Alexandre
KOURTIS Léon	

2 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « économie et sciences sociales »

NOM Prénom	NOM Prénom
CHOPARD-LALLIER Camille	QUEMIN Jules
DIGOIN Clément	REMMACHE Yanis
MOGENET Hélène	VUORINEN Axel
PLIQUET Camille	ZITTOUN Florent

3 – Admis en première année par la voie du concours spécialité « économie et gestion »

NOM Prénom	NOM Prénom
BRIOL Maxime	LE CHANU Antoine
CRASSOUS Agnès	MONTES Pierre
DEMON William	MOREL Jean-Alain
JOUNOT Emilie	RODET Nolwen

Article 2 : Sont admis sur titres en qualité d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information à compter de la rentrée scolaire 2020 :

1 – Admis en première année

NOM Prénom	NOM Prénom
BAKARY Samia	LE DOUDIC Yvo
BOURDOISEAU Lucille	LE POTIER Camille
CADIOU Bastien	LEROY Kévin
COSSON Maelle	LU Chuyao
DECROS Florian	MARQUER Adrien
DELMAS François	MEDANE Laëtitia
DEVAUX Maxime	MOULIN Valentine
DIALLO Mamadou Alimou	NIKIEMA Zoukarnayni
FADONOUGBO Mèyissèhoué Rosette	PAIN Guillaume
GENIN Alanna	PERONNET Yolan
GRAVELEAU Nathan	ROUSSEAU Soline
HAYIMANA Ange-Aniella	VARET Tanguy
LANCELIN Paul	WALLYN--ORANGE François

2 – Admis en deuxième année

NOM Prénom	NOM Prénom
ABOH Bignon	LEMOFOUET TSAGHO Mariette
BABA MOUSSA Wissem Abdul-Akhir	LI Kaicheng
DJIFACK ZEBAZE Duvérier	MANSOURI Oumaima
DOUANLA YONTA Elsa	NOUATIN Stève Baggio Sèdjro
DOUANLA YONTI Kévin Patrick	SANO Batourou
FALL Cheikh	SAWADOGO Salif
HAMMEDA Ahmed	WANG Zixuan
IBRAHIM Kassoum Habibou	YANKENE Nassiratou
JEBALI Meriem	YOUMBI TIAKO Daline Flore
KAINDE FONDDO Véronique Carelle	

Article 3 : La présente décision est diffusée sur le site de l'Ensaï.

Le Directeur de l'Ensaï



Olivier BIAU

